



Conférence InterRégionale des Métiers et de l'Artisanat

3/4/5 mai
Hôtel Château Royal
NOUMEA



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Nouvelle-Calédonie



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Coirema outre-mer

La Nouvelle-Calédonie accueille la biennale 2016 de la Conférence Interrégionale des Métiers et de l'Artisanat (COIREMA), organisée sous l'égide de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA).

La COIREMA se déroulera à Nouméa du 3 au 5 mai 2016. Trois jours pour conforter les liens, partager les expériences et développer des pistes d'amélioration au bénéfice de l'artisanat d'outre-mer.

Qu'est-ce que la COIREMA ?

Association de loi 1901, la COIREMA a été créée par l'APCMA et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) d'outre-mer.

En 1984, les CMA de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon décident de se réunir dans une conférence interrégionale d'outre-mer afin «de mettre en commun leurs préoccupations et leurs actions».

Il s'agit alors de combler un manque de connaissances mutuelles dû à l'éloignement et la dispersion géographique. L'objectif est également de favoriser l'adoption de positions communes ultramarines, tout en préservant les spécificités de chacun.

Dès les premiers échanges, en bénéficiant des expériences des autres, chacune des Chambres a introduit des actions, dont la réalisation s'est révélée être plus rapide et plus efficace.

Aujourd'hui, la COIREMA regroupe l'ensemble de la représentation consulaire en charge de l'artisanat dans les départements et les collectivités d'outre-mer. Elle associe à ses travaux les chambres de métiers et de l'artisanat métropolitaines, membres de la Commission de l'outre-mer de l'APCMA, afin d'élargir le champ d'expériences de référence.

La COIREMA s'est régulièrement réunie lors de biennales, la dernière s'étant déroulée à La Réunion en octobre 2014. La précédente édition de la COIREMA organisée en Nouvelle-Calédonie remonte quant à elle à 1989.

La COIREMA a pour principal objet de développer et d'actualiser les actions à destination des entreprises artisanales en favorisant les transferts d'expériences et des échanges de savoir-faire adaptés aux spécificités locales.

Tisser les liens au bénéfice des artisans de l'outre-mer

C'est pour 67 000 chefs d'entreprises artisanales et 80 000 salariés des départements et collectivités d'outre-mer que la COIREMA mène ses actions. Ainsi, 147 000 actifs du secteur des métiers sont représentés à travers les 11 Chambres consulaires d'outre-mer :

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| - Guadeloupe | - Polynésie-Française |
| (Présidence de la COIREMA) | - Réunion |
| - Guyane | - Saint Barthélemy |
| - Martinique | - Saint Martin |
| - Mayotte | - Saint Pierre et Miquelon |
| - Nouvelle-Calédonie | - Wallis et Futuna |

L'APCMA, ainsi que quatre Chambres métropolitaines, oeuvrent également au bénéfice du secteur artisanal ultra-marin :

- Bourgogne
- Côtes d'Armor
- Corse du Sud
- Loiret
- Gard

En 2016, une COIREMA en Nouvelle-Calédonie

Douze Chambres membres de la COIREMA sont présentes à Nouméa, pour la biennale 2016, ainsi que l'APCMA représentée par son Président et sa Direction Générale.

Organisée sur trois journées, cette COIREMA couvre des sujets d'intérêt commun pour la pérennité et le développement des entreprises artisanales ultramarines.

La COIREMA s'articule autour de :

- 1 conférence d'ouverture
- 4 ateliers thématiques
- 1 réunion de la Commission de l'outre-mer de l'APCMA
- 1 conférence de restitution des ateliers.

Echanges sur les problématiques ultra-marines

Quatre ateliers permettront de nourrir une réflexion commune durant la COIREMA 2016. Afin de porter des regards croisés et de confronter les expériences, chaque atelier est préparé par un trio de Secrétaires Généraux représentant :

- les usages en métropole,
- ceux des départements d'outre-mer
- et ceux des collectivités d'outre-mer.

Il s'agit pour chaque thématique de faire un état des lieux, de débattre des pistes d'amélioration ou de mise en œuvre, et d'évoquer les moyens spécifiques pour y parvenir, selon le contexte géo-administratif de chacune des trois zones concernées.

• La formation professionnelle continue et la qualification

- Bâtir et faire évoluer une offre de formation professionnelle en adéquation avec les besoins des chefs d'entreprise.
- Identifier les nouvelles attentes des chefs d'entreprise.
- Valoriser les facteurs de développement de la formation professionnelle continue.
- Trouver les leviers visant à encourager les parcours qualifiants dans l'artisanat.

• Les relations des CMA avec les collectivités locales

- Développer une relation partenariale solide avec les pouvoirs publics.
- Déployer la mission de service public dévolue aux CMA auprès des entreprises artisanales, en cohérence avec les autres acteurs publics.
- Partager les thématiques et les dispositifs conventionnels ou contractuels locaux existants, qui illustrent des collaborations efficaces entre collectivités locales et Chambres consulaires.

- **La prévention des difficultés des entreprises**

- Recenser les dispositifs existants : réseaux d'alerte, prévention, et procédures de traitement des difficultés (médiation du crédit, mesures de sauvegarde, conciliation).

- Identifier les leviers permettant de sensibiliser les artisans à ces dispositifs, et gommer leurs appréhensions vis-à-vis de ces mesures préventives.

- Trouver des moyens d'action destinés à faire émerger chez les chefs d'entreprise une culture de la prévention et de l'anticipation.

- **Le Bilan des précédentes COIREMA**

- Faire une rétrospective des problématiques traitées dans le cadre des biennales COIREMA ces dix dernières années : situation des CMA de l'outre-mer, soutien aux entreprises, actions en faveur des jeunes en apprentissage, opération de promotion pour le secteur artisanal etc...

- Faire un état des lieux des mesures opérationnelles mises en œuvre au niveau national et local.

Deux temps forts

Pour mettre en exergue les enjeux qui concernent les entreprises ultramarines :

- Séance d'ouverture : En présence de M. Vincent BOUVIER, Haut-Commissaire, représentant de l'Etat en Nouvelle-Calédonie.

Intervention de M. Jean-Pierre MESTRE, ancien fonctionnaire de la Nouvelle-Calédonie intervenant auprès des collectivités, sur le cadre institutionnel de la Nouvelle-Calédonie.

- Séance de clôture : Restitution des quatre ateliers thématiques

La CMA de Nouvelle-Calédonie

La CMA-NC a été fondée en août 1979. En 1984, un vaste travail de recensement des artisans abouti à la création du Répertoire des métiers de Nouvelle-Calédonie. Installée dans ses locaux actuels de Nouville depuis 1985, la CMA-NC représente alors 2 573 artisans.

En 2016, le secteur artisanal calédonien regroupe plus de 17 000 actifs, avec plus de 11 000 chefs d'entreprises, près de 5 700 salariés et 350 apprentis.

Au sein de la CMA-NC, 80 personnes travaillent au service des porteurs de projets, artisans, conjoints d'artisans et apprentis.

La CMA-NC propose un dispositif d'information, d'orientation, de conseils et d'accompagnement au Siège de Nouméa, et dans ses cinq antennes. Elle dispense également de la formation professionnelle adulte, organise l'apprentissage pour les jeunes de 16 à 25 ans grâce à son Centre de formation de l'artisanat. Enfin, elle dispose d'un Centre de promotion et d'exposition, et d'un Centre de Gestion.

Dix structures permettent le déploiement de l'action consulaire sur la Grande terre et dans les Iles. La CMA-NC agit selon son Schéma Directeur de l'Artisanat, stratégie quinquennale qui trace la voie jusqu'en 2019.

Président de la CMA de Nouvelle-Calédonie
M. Daniel VIRAMOUTOUSSAMY, artisan
chaudronnier.

www.cma.nc

L'APCMA

L'APCMA est l'établissement public national fédérateur du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

Au service des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs. La mission première de l'APCMA est d'agir pour que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie, au niveau national et européen, que les entreprises artisanales bénéficient d'évolutions favorables à leur développement, et que leurs intérêts soient pris en compte dans les lois et réglementations mises en place.

Les CMA reçoivent un très large public composé de chefs d'entreprise artisanale, collaborateurs, jeunes, créateurs et repreneurs d'entreprises. Ce public bénéficie de services communs performants : études et actions économiques, apprentissage et formation, questions juridiques, qualification, etc.

Président de l'APCMA
M. Alain GRISET, artisan taxi.

www.artisanat.fr

Contact presse CMA Nouvelle-Calédonie:
Laure LE GALL, Directrice communication
Tél : (+687) 28 02 63 – 75 35 25
mail : laure.legall@cma.nc